

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*."

---

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les quatre premières clauses ont été lues et agréées.

La cinquième clause a été lue et agréée avec les amendements suivants :

Page 1, ligne 30, après " particuliers " insérez : " les ventes, l'enregistrement des transports et l'annulation des ventes seront aussi sujets aux dispositions de l'acte des terres publiques de 1860, 23 *Vict.* ch. 2."

" 3. Pourvu toujours que lorsqu'une ou plusieurs personnes, seront en possession de quelques portions de ces terres, du consentement de la Couronne, si des améliorations ont été faites sur ces terres, ces améliorations seront payées d'après une estimation équitable, avant que la terre ne soit mise à l'enchère publique ; ou la Couronne pourra, par vente privée, vendre la portion ou les portions de terres ainsi possédées à la personne ou aux personnes en possession, sans avoir recours à l'enchère publique.

La sixième clause a été lue et agréée.

L'annexe a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Trudel*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.